



Gérer les déchets ménagers

Les Guides de l'Ecocitoyen

Guide de bonnes pratiques pour prévenir la production de déchets ménagers



Une initiative du Ministre wallon de l'Environnement

Conception et rédaction :
Albert Zegels, DGRNE
"Global Environnement"
Rue des Bruyères, 8
6110 Montigny-le-Tilleul
Tél. – fax: 071 51 67 54
E-mail: global.environnement@skynet.be

Conseil éditorial: Peekaboo

Conception graphique, mise en page :
Peekaboo (02 214 27 70) – Etienne Mommaerts

Illustrations: Jean-Claude Salemi

Gérer les déchets ménagers

Guide de bonnes pratiques
pour prévenir la production
de déchets ménagers

Document actualisé à l'initiative du
Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme
et de l'Environnement pour la Région wallonne

Sommaire

1. Introduction

2. Pourquoi consommer autrement ?

3. Des actions déjà mises en place

4. Que faire ?

5. Les consignes de base

6. Alléger et trier sa poubelle... de A à Z

7. Sélectionner ses achats

8. Contrôler la production industrielle

9. Le tri-recyclage : les possibilités actuelles

10. Pour en savoir plus

Index

Table des matières



Avant-propos

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ! La collecte sélective des déchets, le tri, le recyclage, la revalorisation, la réutilisation... De nombreuses initiatives ont été mises en place à travers la Wallonie avec succès puisque les quantités de matières récupérées, triées, recyclées, réutilisées ne cessent d'augmenter. Dans le même temps malheureusement, la quantité totale de déchets ménagers que nous produisons chaque année continue, elle aussi, à croître : 1,8 million de tonnes en 2002 ! Souvent, le citoyen estime qu'il pose un geste environnemental par le simple fait de trier. Or, trier ne suffit pas. Face à ce constat, j'ai proposé à Global-Environnement la réalisation de cette brochure incitant à la diminution de la production de déchets par chacun d'entre nous. Une brochure pratique pour informer sur l'origine de bon nombre de nos déchets ménagers et pour proposer des conseils afin d'éviter de les produire. Je ne suis pas naïf au point de croire que notre société peut vivre sans produire des déchets. Mais je suis confiant en la volonté de chacun de contenir à un niveau soutenable la production de déchets et de montrer, par ce geste citoyen, sa participation à notre combat pour améliorer notre cadre et notre qualité de vie. L'environnement, c'est l'affaire de tous.



Ensemble, développons nos imaginations et affûtons nos réflexes pour faire maigrir nos poubelles ménagères avant d'avoir le souci de nous en débarrasser.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et de l'Environnement pour la Région wallonne

1. Introduction

Le tube de dentifrice vide, le filtre à café, l'emballage de la gaufre de 11 heures, la barquette du steak du repas de midi... Chacun d'entre nous produit quotidiennement des déchets. Dans la plupart de nos activités de consommateurs, nous jetons sans cesse une multitude de matériaux. Et notre mode de vie moderne amplifie le phénomène.

Ainsi, si tout le monde adoptait le mode de vie occidental, il nous faudrait deux planètes...

En Wallonie, la production de déchets ménagers a atteint 1.754.594 tonnes en 2002, ce qui équivaut environ à 500 kg par personne et par an. Pour 2003, les estimations arrivent à un total de 1.751.461 tonnes (sur la base de la sommation du dernier trimestre 2002 et des trois premiers trimestres 2003). 42,5 % des déchets sont valorisés (dont 15,6 % en compostage, 26,3 % en recyclage et 0,6 % en biométhanisation), 22 % sont incinérés, 32 % sont mis en décharge en Centres d'Enfouissement Technique (CET). Le nouveau plan wallon des déchets a pour projet d'augmenter la collecte sélective, le recyclage-compostage-biométhanisation, la valorisation énergétique, et de réduire au maximum le recours aux décharges.

Mais de notre côté aussi, il est temps de réagir. Et l'un des moyens efficaces est de gérer un peu mieux nos déchets, pour en diminuer le plus possible la quantité...

(Rapport d'activité 2002 du Service Déchets ménagers, Office wallon des Déchets, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement).



A savoir

Le WWF a créé un outil (www.wwf.fr) pour calculer notre empreinte écologique: combien d'hectares nous faut-il pour produire les biens et les services nécessaires à nos besoins et pour absorber les déchets que nous générons? Si le consommateur africain ou asiatique moyen disposait de 1,4 hectare par personne en 1999, l'empreinte écologique de l'Européen occidental montait à 5 hectares, et celle de l'Américain du Nord à 9,6 hectares... Alors même que si l'on divise la surface productive de la Terre par le nombre d'habitants, chacun disposerait de 1,9 hectare maximum par personne...

2. Pourquoi consommer autrement ?

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Difficile d'atteindre cet objectif. Mais nous pouvons au moins tenter d'en diminuer la quantité. C'est dans notre intérêt à tous.

1. Pour la collectivité

Les déchets engendrent des coûts sociaux :

-  Leur collecte et leur transport ont un coût et entraînent un trafic routier polluant : consommation de gasoil ou d'autres énergies, pollution due aux gaz d'échappement, détérioration des voiries, bruit...
-  Leur mise en décharge (on dit maintenant CET pour "centre d'enfouissement technique") engendre ou peut engendrer la dégradation de paysages et des pollutions diverses, en particulier des sols et des eaux souterraines et de ruissellement, sans compter les gaz toxiques émis dans l'atmosphère. L'incinération, avec ou sans récupération d'énergie, nécessite des infrastructures lourdes et est source de pollutions de l'atmosphère par les fumées qu'elle produit.

A savoir

Après incinération, il faut ensuite se débarrasser des résidus. La masse de ces derniers représente encore 30 % de la masse des déchets brûlés.

-  Cette pollution a des conséquences sur la santé de l'ensemble de la population

2. Pour les consommateurs

Plus de déchets, c'est plus d'argent consacré à leur élimination... C'est aussi plus d'argent dépensé en emballages inutiles, donc moins de pouvoir d'achat qui pourrait être consacré à d'autres éléments de la qualité de la vie.



3. Pour les industriels et le commerce

Les professionnels de l'emballage, du marketing et de la publicité, les producteurs de biens de consommation, les industriels de la distribution sont concernés. Si, en apparence, certains peuvent trouver dans la prolifération et le développement anarchique de l'emballage ou du déchet un profit immédiat, la plus grande partie n'a aucun intérêt à tuer la poule aux œufs d'or. Leurs objectifs à long terme sont d'améliorer le potentiel de consommation du consommateur.

A nous, consommateurs, de ne pas être le chaînon passif mais de déterminer réellement l'évolution de nos besoins. En obligeant ainsi les industriels à changer leurs méthodes. Car pendant leur processus de production, certains de ces produits engendrent des nuisances pour l'environnement ou participent à l'épuisement de ressources naturelles non renouvelables et à la consommation d'énergies. C'est l'un des premiers aspects à prendre en compte pour lutter contre la prolifération anarchique des déchets. Leur production est certes également une activité économique de notre société, activité qui apporte emploi et bien-être. Notre rôle de consommateur est d'aider au maintien de ces activités, mais dans le respect de notre environnement et de la qualité de vie.

4. Pour les décideurs politiques

Nos mandataires sont chargés de gérer au mieux les deniers publics et de déterminer les balises du développement de notre société pour le futur. Pour eux aussi, dépenser moins dans le traitement des déchets, c'est pouvoir consacrer davantage de ressources à l'enseignement, la santé, les transports publics, la culture...



3. Des actions déjà mises en place

Heureusement des dispositions ont été prises pour tenter de maîtriser ces effets pervers. Les CET* sont maintenant contrôlés et les lois imposent des limitations très strictes à l'élimination de substances toxiques dans les fumées des incinérateurs.

CET : Centre d'enfouissement technique.

Les plans de lutte contre les déchets ont donné des résultats et continuent à marquer leurs effets de diverses manières, et en particulier par la sensibilisation à la réutilisation, au tri, à la récupération, au recyclage, par la prévention, l'information, l'éducation, la législation, la répression.

Les collectes sélectives en porte à porte de différents matériaux, les parcs à conteneurs, les initiatives individuelles telles que le compostage ont largement contribué à faire maigrir nos poubelles et à alléger la charge qui pesait sur notre environnement.

Pourtant, l'augmentation des déchets n'est pas encore enrayée, parce que notre société n'a pas encore fini d'évoluer et de se développer, parce qu'il reste des efforts à fournir par chacun, parce que quelques-uns n'ont pas encore compris l'importance de l'enjeu.



4. Que faire ?

Il nous faut poursuivre nos efforts dans la voie suivie jusqu'à présent, ne pas relâcher notre attention, continuer le tri, la récupération, le recyclage, la réutilisation, la valorisation de certains déchets.

A savoir :

la règle des "3 R"

1. **Réduire** la quantité des déchets produits
 2. **Réutiliser** au maximum les articles, les emballages
 3. **Recycler** au maximum les produits qui peuvent l'être
-



Sans oublier

- que pour beaucoup de déchets des alternatives existent ;
- que notre opinion et notre pouvoir de consommateurs peuvent modifier le cours des choses ;
- que la prévention de l'apparition des déchets est un choix que nous pouvons faire individuellement et un choix vers lequel nous pouvons orienter nos industriels et nos décideurs ;
- enfin, que changer nos habitudes est une remise en question de notre mode de consommation et qu'il s'agit d'un apprentissage qui demande un réel effort car il invite à être actif et à poser des actes précis.

5. Les consignes de base

- ☀ La manière la plus sûre de diminuer l'impact de vos emballages sur l'environnement est de choisir entre deux produits celui qui a la durée de vie la plus longue et qui offre le moins d'emballages à jeter.
- ☀ Préférez les produits non emballés : achetez des aliments (fruits, légumes, viandes, fromages) en vrac ou à la découpe suivant le cas.
- ☀ Adaptez vos achats à vos besoins : six petits yaourts demandent plus d'emballage qu'un seul grand pot de la quantité équivalente. Diminuez le gâchis des emballages en petites portions comme les petits pots de confiture, les petites boîtes de lait, les portions de sucre ou de café soluble, et choisissez des conditionnements plus grands lorsqu'ils sont adaptés à vos besoins.
- ☀ Pour éviter l'achat d'un emballage volumineux, choisissez les produits compacts ou concentrés. La concentration des produits lessiviels, par exemple, permet de diminuer considérablement la quantité d'emballages nécessaires par dose de produit.
- ☀ Quand vous ne pouvez éviter un emballage, portez votre choix vers un emballage qui peut être trié et recyclé facilement.
- ☀ Offrez une seconde vie aux cartons, papiers cadeaux, boîtes munies d'un couvercle et barquettes d'aluminium.



6. Alléger et trier sa poubelle... de A à Z

Quelques indications pratiques sur les principaux déchets contenus dans nos poubelles et la meilleure manière de les traiter...

A

Aérosols



1.Composition

Les aérosols sont composés d'aluminium

2.Usage

Ils peuvent contenir des aliments, de la crème fraîche, des cosmétiques, du déodorant, des produits toxiques, des insecticides...

3.Inconvénients



Outre le fait que l'aluminium est un matériau coûteux à la production, les aérosols sont trop souvent destinés à contenir des produits et des gaz propulseurs toxiques pour l'environnement et la santé.



Les aérosols peuvent néanmoins être triés : ceux qui ont contenu des aliments ou des cosmétiques vont dans les sacs bleus, les autres dans la section "déchets toxiques" du parc à conteneurs, l'aluminium étant recyclable.

4.Alternatives



On peut éviter les aérosols en choisissant d'autres contenants pour les produits indispensables, en particulier des récipients réutilisables et des vaporisateurs manuels rechargeables.

Appareils électriques et électroniques

Sont compris les appareils audio et vidéo, l'outillage électrique et le matériel électrique de jardin, les appareils informatiques, de télécommunication et de bureau, le petit électroménager et les appareils d'éclairage.



Si l'appareil fonctionne encore, faites-en profiter un proche ou une collectivité.

Si l'appareil ne fonctionne plus, vous pouvez :

- Le déposer au parc à conteneurs de votre commune.
- Le remettre à votre commerçant à l'achat d'un nouvel appareil équivalent.

A savoir

La législation prévoit, depuis juillet 2001, une obligation de reprise pour les fabricants et importateurs d'appareils électriques et électroniques ainsi que le paiement par le client d'une cotisation pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique en vue de son recyclage futur. Le montant de la cotisation est déterminé en fonction des étapes nécessaires au recyclage de chaque appareil.

L'ASBL Recupel, qui est une initiative des fabricants et importateurs d'appareils électriques et électroniques, a été créée pour organiser la collecte et le recyclage des déchets d'équipement. Recupel travaille avec les détaillants, les communes, les intercommunales et les entreprises spécialisées dans le transport et le traitement écologique des appareils.

Pour plus d'informations : www.recupel.be

B

Blisters

1.Composition

Le blister est une coque en plastique transparent (le plus souvent du PVC) collée sur carton, et sous laquelle sont vendues certaines marchandises.

2.Usage

Utiles, voire indispensables pour la visibilité de certains produits dans les magasins, ces présentations servent trop souvent de support publicitaire ou de support de vente. Ils contiennent des petits jouets, des ustensiles de cuisine, des piles, etc.



3. Inconvénients



Le fait qu'il soit composé de différentes matières le rend difficile à recycler, et il est souvent inutilement grand. Pour être acceptable, le blister doit être le plus petit possible et composé d'un seul matériau, si possible du carton, ce qui augmente ses chances de pouvoir être trié et recyclé.

4. Alternatives



Il est souvent possible pour le fabricant ou le vendeur de concevoir une présentation réduite, comme une étiquette à suspendre ou un emballage partiel du produit plutôt qu'un volumineux blister. La visibilité du produit peut dans certains cas être améliorée et donc la motivation d'achat du consommateur.

Bocaux

1. Composition

Verre

2. Usage

Contiennent confitures ou compotes, légumes ou sauces

3. Inconvénients



Ils ne sont qu'exceptionnellement consignés. En général, ils finissent donc au tri et au recyclage. Les couvercles sont récupérés avec les métaux, tout comme les boîtes en fer-blanc.

4. Alternatives



Préférez-les toujours au plastique, mais souvenez-vous aussi que des confitures ou de la mayonnaise maison sont bien souvent meilleures !

Bois



Les bois usagés et les chutes de bois tels que chevrons, châssis sans vitre, panneaux agglomérés, poutres... sont repris dans les parcs à conteneurs pour être recyclés.

S'il n'y a pas de conteneurs appropriés dans le parc proche de chez vous, ce sont les ramassages organisés par les communes qui les collectent.



Bouchon de liège

1.Composition

Tissu végétal épais, imperméable et léger, fourni par l'écorce de certains arbres, en particulier du chêne-liège.

2. Usage

Le liège est utilisé pour la fermeture des bouteilles de vin, champagne, cidre, bière... On l'emploie aussi dans le bâtiment comme isolant et pour la fabrication de dalles de revêtement des sols et des murs. Vous trouvez également des sous-plats, semelles de chaussures et bouées de sauvetage fabriqués en liège.

3.Inconvénients



Le liège est un matériau disponible en quantité limitée. Il faut attendre 25 années après la plantation d'un arbre pour pouvoir en récolter l'écorce une première fois et patienter 10 nouvelles années pour une seconde récolte ! Mieux vaut donc le recycler...



Il se décompose très mal à la poubelle et les bouchons de liège incinérés et mis dans les décharges constituent une importante source de pollution.

4.Alternatives



Tout en gardant ses qualités, le liège recyclé peut être broyé en granulés pour servir d'isolant naturel. Il est un matériau apprécié en bio-construction pour ses caractéristiques isolantes (acoustique – thermique), antistatiques et esthétiques ainsi que pour sa résistance au feu.



Il existe des centres de récolte qui recyclent le liège afin de l'utiliser en bio-construction.

Pour plus d'informations :

asbl Le Petit Liège, Chemin du Meunier 7, 4831 Bilstain

tél. 087 44 50 21

<http://users.swing.be/petit.liege/fr/>



Bouteilles en plastique

1.Composition

- PET (Polyéthylène téréphtalate), et PVC (Chlorure de polyvinyle) si elles sont transparentes.
- HDPE (Polyéthylène Haute Densité) et LDPE (Polyéthylène Basse Densité) si elles sont opaques.

2.Usage

Elles contiennent tous types de boissons. Le lait doit obligatoirement être contenu dans des bouteilles opaques, pour éviter la détérioration du produit.

3.Inconvénients

Toutes les matières plastiques sont issues de la pétrochimie, une industrie polluante. De plus leur fabrication nécessite l'usage du pétrole qui est une ressource naturelle non renouvelable.

Les bouteilles en plastique ne sont pas consignées. Et si elles se replient en accordéon après emploi, et occupent donc moins de place dans la poubelle, cela ne diminue en rien leur impact sur l'environnement: pliées ou non, il faudra toujours s'en débarrasser.



Cependant, le PET et le HDPE peuvent être récoltés sélectivement et recyclés.



A savoir

Pour reconnaître ces trois composants recyclés, vérifiez les sigles (sur l'étiquette ou le fond de la bouteille). Le triangle 1 désigne le PET, le 2 le HDPE et le 3 le PVC.

4.Alternatives

Le choix le plus respectueux de l'environnement est l'utilisation de la bouteille en verre consignée (ou non consignée) ou de la bouteille en PE (Polyéthylène) consignée. Elles font l'objet d'un ecobonus qui est un avantage fiscal octroyé sur les récipients réutilisables plus respectueux de l'environnement.

Et pour l'eau, pourquoi ne pas boire celle du robinet – pour autant que vous n'ayez pas de contre-indication de votre médecin. Si elle goûte légèrement le chlore: laissez-la reposer quelques heures au réfrigérateur dans une carafe ou une bouteille en verre.

C

Cartons multimatériaux (ou Tetra Pak)

1.Composition

C'est un emballage "multimatériaux" composé en général de 75 % de papier, de 20 % de plastique et de 5 % d'aluminium.

2.Usage

Utilisé comme conditionnement pour le lait, les jus de fruits, c'est un contenant hygiénique, pratique, léger, et de faible volume lorsqu'il est écrasé après usage.



3.Inconvénients

Les trois matériaux qui le composent consomment énormément d'énergie et de ressources naturelles à la production.

Si le tri et le recyclage sont possibles après usage, les trois matériaux qui le constituent sont



difficilement séparables en vue d'un recyclage complet.



4.Alternatives

Dans tous les cas, il faut tendre vers l'utilisation de contenants composés d'une seule matière, et choisir plutôt le verre consigné ou le PE consigné.

Canettes et conserves

1.Composition

La plupart des emballages et conditionnements métalliques sont composés de fer-blanc (ou acier) et d'aluminium.

Un test simple pour différencier ces métaux est d'utiliser l'aimant. Le fer-blanc, magnétique, est aimanté, l'aluminium ne l'est pas.

- Les boîtes de conserve classiques sont fabriquées en acier et recouvertes d'une fine couche d'étain antioxydant (anti-rouille) et de vernis.
- Chez nous, la plupart des canettes sont en acier avec un couvercle en aluminium.
- D'autres canettes sont entièrement en aluminium.

2.Usage

Des petits pois au thon, les conserves contiennent à peu près de tout. Et les canettes, différentes boissons.

3. Inconvénients

L'aluminium consomme beaucoup d'énergie à la production mais peut être recyclé.

☀ Les emballages métalliques en acier peuvent être facilement séparés des autres déchets dans les centres de tri et les incinérateurs, puis recyclés.

☹ Par contre, dans le cas de mise en décharge, aluminium et acier sont des matériaux gaspillés. De plus, côté pratique, une canette, une fois ouverte, ne peut plus être refermée.

4. Alternatives

☀ Pour éviter l'utilisation de ces conditionnements pour les boissons, on préférera l'achat de boissons en grands conditionnements en verre ou PET (triangle 1, page 14) réutilisables.

☀ Pour le pique-nique ou le repas tartines en dehors de la maison, on privilégiera la gourde bien fermée.

☀ Pour la bière, le vin... le choix se portera sur les bouteilles en verre consignées.



Cosmétiques

1. Composition

Différents plastiques, emballages de carton...

2. Usage

Du fond de teint au shampoing en passant par le dentifrice, nous usons d'une multitude de produits cosmétiques.

3. Inconvénients

☹ Ils génèrent nombre d'emballages non recyclables.
De nombreux produits sont conditionnés dans des emballages

n'offrant pas de possibilités de recharge ou de recyclage. Vous pouvez, malgré tout, faire des choix "moins de déchets".

4. Alternatives

 La recharge : certains magasins ou gammes de produits proposent des solutions avantageuses tant pour la réduction des déchets que pour le portefeuille. Ils proposent un système de re-remplissage qui concerne les flacons de gels douches, shampooings, déodorants et un système de recharge pour les fonds de teint. Certaines marques vendues en parfumerie proposent des recharges pour les fonds de teint, mascaras, etc. Cela vaut donc la peine de se renseigner au moment de l'achat.

 Dentifrices : les flacons contenant du dentifrice liquide contiennent plus de doses de produit pour un même volume et durent plus longtemps que les tubes traditionnels. Ils provoquent donc moins de déchets par utilisation. Vous souhaitez garder vos habitudes ? Pensez simplement à éviter l'emballage carton autour du tube de dentifrice et évitez les pompes doseuses.



D

Déchets de construction

Les déchets de construction ou "inertes" tels que terres, sable, pierres, briques, blocs de béton, dalles de ciment, parpaings, tuiles, carrelages, faïences... sont repris dans les parcs à conteneurs. Les quantités sont cependant parfois limitées car la gestion des conteneurs varie d'un parc à l'autre.



E

Encombrants



Les déchets volumineux tels que vieux mobiliers, moquettes, gouttière en PVC, verres plats, roofing, laines minérales... sont collectés lors de ramassages organisés par les communes. S'il n'y a pas de conteneurs spécifiques dans le parc proche de chez vous, les déchets de plâtre, isolants en polystyrène expansé et bois sont collectés également.

A savoir !

On ne compte plus parmi les encombrants les électroménagers qui doivent être repris par les vendeurs lors d'un achat ou remis aux parcs à conteneurs par les particuliers.

F

Flacons de produits d'entretien

1.Composition

Les conditionnements de produits d'entretien liquides sont généralement constitués de HDPE (triangle 2, page 14).

2.Usage

Ils contiennent lessives, adoucissants, produits de nettoyage, etc.

3.Inconvénients

Le HDPE est recyclé, mais néanmoins, moins il est présent, mieux c'est !

4.Alternatives



Afin de minimiser l'impact de ces plastiques sur l'environnement, utilisez les produits concentrés de façon à réduire au maximum l'emballage, et choisissez, pour un même produit concentré, le plus grand conditionnement.

Films d'emballage

1.Composition

Polypropylène ou PP

2.Usage

Ils emballent les paquets de pâtes, de chips, de biscottes, le pain, ou servent de films de protection pour le micro-ondes ou le frigidaire.

3. Inconvénients



Le polypropylène n'est pas récupéré dans les parcs à conteneurs ni dans les centres de tri des déchets, n'est pas autorisé dans les "sacs bleus PMC*", et termine donc sa vie dans les décharges ou à l'incinérateur.

4. Alternatives



S'ils existent, choisissez des conditionnements en papier, et pour le frigo ou le micro-ondes, utilisez des boîtes quand c'est possible. De même, usez de la boîte à tartines plutôt que d'emballer ces dernières dans du film plastique.



* PMC = Plastiques, emballages Métalliques, Cartons à boissons, collectés ensemble dans les communes ayant adopté ce système de ramassage en porte à porte

Frigo-lite

1. Composition

Polystyrène expansé.

2. Usage

La frigolite est employée dans le secteur de l'emballage et de la construction.

3. Inconvénients

Elle encombre les poubelles. Essayons d'acheter des aliments vendus sans emballage.

4. Alternatives



Les déchets de frigolite propres et remis en quantité raisonnable sont normalement repris par les parcs à conteneurs et recyclés. Les barquettes ayant contenu des aliments, les boîtes d'œufs, les chips de calage d'emballages ou toute forme de frigolite souillée seront jetés dans la poubelle sans aucune possibilité de reprise.

Le matériau propre recyclé peut servir à la réalisation de mortier, de nouveaux emballages...



H

Huiles de friture, huiles minérales et huiles d'entretien

Les huiles minérales sont les huiles de moteur.

-  Ces produits jetés dans l'évier, à l'égout ou dans les poubelles contaminent gravement l'eau et les sols.
-  Les huiles sont à porter au parc à conteneurs respectivement dans les conteneurs appropriés ainsi que les bidons les contenant.
-  Certaines villes organisent des ramassages des déchets spéciaux des ménages.

J

Jetables

Par "jetables", il faut entendre les appareils photo, rasoirs, briquets, lingettes de nettoyage, bics...

-  Les jetables sont à éviter car ils coûtent finalement plus cher à l'usage et augmentent la quantité de déchets.
-  Les produits durables sont disponibles dans des gammes de prix qui ne nécessitent pas des investissements lourds.

Par exemple :

- Pour les appareils photo, il existe de très nombreux petits appareils durables, faciles à mettre en poche et qui offrent des images au moins de même qualité et pour un prix démocratique. Peut-être en traîne-t-il un dans un tiroir chez vous ?
- Il vaut mieux éviter les rasoirs jetables. Les rasoirs à lames s'utilisent tout comme les rasoirs jetables, mais... un seul suffit, en changeant les lames au bon moment.



L

Langes

☀ Ils constituent une masse considérable dans les poubelles des jeunes parents. Certains pays commercialisent des langes compostables mais le procédé est encore peu retenu en Belgique. (Voilà peut-être une bonne occasion de plus de faire agir notre pouvoir de consommateurs auprès des fabricants et des distributeurs !)

☀ Pour les parents courageux, prêts à consentir un effort pour l'environnement, il existe une alternative aux langes jetables : le linge lavable. C'est d'ailleurs une solution qui convient parfaitement aux bambins dont les fesses sensibles ne supportent pas les couches modernes.



M

Médicaments

☀ Qu'ils soient jetés dans les toilettes ou dans les poubelles, les médicaments inutilisés ou périmés polluent l'eau et les sols.

☀ Vous pouvez rapporter ces médicaments à votre pharmacien. Il n'y a plus de collecte aux parcs à conteneurs

N

Nappes en papier

Pour les fêtes, les nappes de fantaisie ont beaucoup de succès. Plutôt que de les acheter en papier, choisissez-les en tissu ou en plastique. Vous pourrez ainsi les réutiliser pour d'autres occasions festives.

Néons et lampes fluo compactes

☀ Les néons et lampes fluo compactes contiennent des vapeurs de métaux lourds toxiques pour l'environnement.

☀ Ces lampes ont une durée de vie élevée (6000 à 8000 heures contre environ 1000 heures pour les lampes à incandescence classiques), elles permettent de faire des économies. Utilisons-les dans les endroits où nous restons de longues heures ! Elles sont reprises dans les parcs à conteneurs.

P

Peintures et solvants



Les peintures et solvants sont repris par les parcs à conteneurs ou, dans certains cas, collectées par les communes lors de ramassages de déchets spéciaux des ménages.

Petits pots

1. Composition

Plastique, ou polypropylène (PP)

2. Usage

Ils contiennent de la margarine, du beurre, du fromage crème, des yaourts, etc.

3. Inconvénients



Le polypropylène n'est pas récupéré dans les parcs à conteneurs ni les centres de tri des déchets. Il termine donc sa vie dans les décharges ou à l'incinérateur. C'est la raison pour laquelle ce type d'emballage n'est pas autorisé dans les "sacs bleus PMC*" et s'il s'y trouve, il sera éliminé manuellement sur les chaînes de tri.

4. Alternatives

A savoir

L'organisation complexe de la production et de la distribution des denrées alimentaires rend incontournable l'utilisation de tels conditionnements : résistance thermique (surgélation), résistance chimique aux acides et autres composants agressifs, résistance aux taches, très bonne compatibilité alimentaire et hygiénique.



Si vous ne pouvez éviter ces conditionnements, limitez-en au moins le nombre : quand c'est possible, choisissez par exemple un pot de 500 grammes plutôt que des portions individuelles.

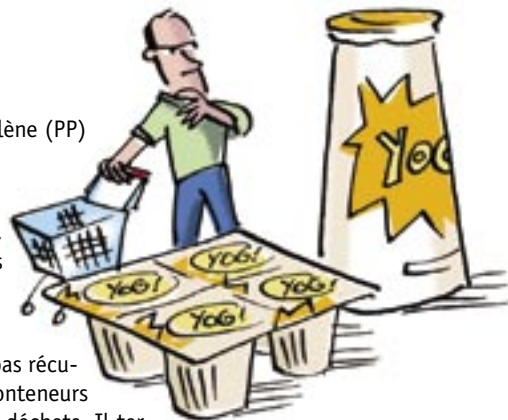
Piles



Outre l'aspect du gaspillage qu'elles représentent, les piles ne devraient jamais se retrouver dans une poubelle en raison des risques qu'elles font courir à l'environnement.



Recyclez-les en les apportant dans les points de collecte, ou remplacez-les par des piles rechargeables bien plus économiques.



* PMC = Plastiques, emballages Métalliques, Cartons à boissons, collectés ensemble dans les communes ayant adopté ce système de ramassage en porte à porte



L'asbl Bebat (Fonds pour la Collecte des Piles), qui a pour objectif la collecte et le recyclage de tous les types de piles et accumulateurs usagés en vue de leur revalorisation, organise de nombreux points de collecte auprès des hyper- et supermarchés, bijouteries, magasins de photo, de bricolage, de jouets, de matériel électrique, les écoles, institutions publiques ou privées. Les piles sont également reprises dans les parcs à conteneurs.

Pour plus d'informations : asbl Bebat

Tél. 02 721 24 50

<http://www.bebat.be/pages>

Pneus



L'incinération des pneus est interdite car elle engendre des fumées toxiques.



Votre garagiste est obligé de reprendre les anciens pneus de votre voiture à l'achat de pneus neufs. Le particulier qui veut se débarrasser de ses pneus doit les porter au parc à conteneurs sans justification d'achat de pneus neufs.



La reprise gratuite, la prise en charge du transfert et de la gestion des pneus usés sont assurés par l'organisme RECYTYRE.

Pour plus d'informations :

- Recytyre tél. 02 778 62 00

<http://www.recytyre.be>

- Automobile et environnement dans la collection "les guides de l'Ecocitoyen" p. 23.

Publicités et toutes-boîtes

 Nous croulons sous le poids des papiers pour les publicités et les toutes-boîtes.

 Pour limiter le flux entrant dans notre boîte aux lettres, apposons un autocollant "Publicité, non merci" disponible dans certaines administrations communales. Et de toute manière, ne jetons pas de papiers à la poubelle, le tri et la récupération étant les seules issues acceptables.



R

Raviers

1.Composition

- Polystyrène et polystyrène expansé (Frigolite)
- Carton
- Autres plastiques PP (polypropylène)
- Aluminium

2.Usage

Ces raviers présentent viandes ou fruits, fromages ou plats préparés, etc.

3.Inconvénients

 Ils prennent du volume dans la poubelle : ils sont parfois difficiles à écraser, et ils ne s'empilent pas car ils sont souvent de différentes formes.

 Ils sont souvent souillés par les aliments et de ce fait ne sont pas traités à la récupération.

 Ils sont généralement associés à des films plastiques de suremballage, des étiquettes.

- les raviers en polystyrène (frigolite)

 Ils ne sont pas acceptés à la récupération ni dans les parcs à conteneurs, ils produisent de la pollution à la production, et des fumées toxiques à l'incinération. En décharge, ils mettent plusieurs centaines d'années à se décomposer.

- les raviers composés d'autres plastiques

 De variétés très différentes (voir p. 14), ils ne sont pas traités par les entreprises de tri et de recyclage. Ils posent des problèmes de pollution à la production. Produits de l'industrie pétrochimique, ils sont issus de ressources naturelles non renouvelables. Ils polluent à l'incinération (gaz toxiques) et sont indestructibles en décharge.

- les ravieres en aluminium



Ils sont très coûteux énergétiquement à la production. Sous cette forme de déchets, l'aluminium risque fort d'échapper au tri et à la récupération. Selon certains, l'aluminium présenterait des risques pour la santé dans le cas de conservation des aliments.

- les ravieres en carton



Les ravieres et barquettes en carton peuvent être en carton recyclé ou non. Ceux en carton neuf nécessitent du bois pour être fabriqués, ceux issus de papier et carton recyclés sont plus acceptables. Cependant, quelle que soit l'origine du carton, les ravieres souillées ne peuvent être recyclés à leur tour.

4. Les alternatives



Elles consistent à effectuer des achats de produits en vrac (fruits), à acheter le fromage ou la viande à la découpe. Si l'on ne peut se passer de cette présentation, il est préférable de privilégier le carton.

Restes de nourriture



Les matières organiques* constituent 54 % en poids de notre poubelle. Ce n'est pas négligeable. Il faut donc veiller à ne pas surestimer nos besoins alimentaires, c'est-à-dire ne pas acheter de trop grandes quantités qui se retrouveront inévitablement à la poubelle. Il faut également veiller aux dates de péremption des produits lors des achats. Pour les déchets organiques, il existe un moyen efficace d'en assurer par nous-mêmes la gestion. La pratique du compostage est à la portée de beaucoup d'entre nous (voir livre de la même collection "Composter les déchets organiques").

*Matières organiques :
proviennent de tissus
vivants ou de transfor-
mations subies par les
produits extraits d'orga-
nismes vivants.

S

Sacs

1. Composition

Plastique

A savoir :

Les sacs de sortie de caisse ne sont pas tous constitués des mêmes matières plastiques (polyéthylène, polypropylène ou chlorure de polyvinyle). Certains sont plus polluants que d'autres car se dégradent moins vite dans l'environnement. D'autres, car ils sont très légers, s'envolent très haut et loin et se retrouvent en mer. Beaucoup d'animaux marins, les prenant pour des méduses, les ingèrent et meurent étouffés. La Corse, île de Méditerranée, a interdit leur utilisation. Comme alternative, les magasins

fournissent des sacs fabriqués en amidon de maïs, matière complètement inoffensive pour l'environnement mais malheureusement encore chère.

2. Usage

Plusieurs centaines de millions de sacs de sortie de caisse sont distribués annuellement en Belgique... Du supermarché à la pharmacie, du marché aux magasins de vêtements, ils sont partout.

3. Inconvénients

☀ Ils ne seront pas recyclés et termineront en décharge ou à l'incinérateur, si ce n'est dans la nature !

4. Alternatives

☀ Utilisez un panier, un sac en toile, un caddie.

☀ Utilisez un sac en plastique réutilisable ; ayez-en toujours un à portée de main, dans la voiture, dans votre sac, à la maison.

☀ Utilisez des caisses en carton (du magasin, et qui sont d'ailleurs recyclables), ou des bacs pliables en plastique, toujours présents dans le coffre de votre voiture.

☀ Dites non aux grands sacs jetables, surtout s'ils sont en plastique. En papier, ils sont au moins recyclables.

☀ Dites non également aux petits sacs inutiles du pharmacien, du libraire, etc.



Serpillières

- ☀ Les serpillières à jeter pour prendre les poussières ou nettoyer le sol constituent une autre manière de surcharger inutilement les poubelles. Elles sont destinées à la décharge ou l'incinérateur. Inutilement chères, elles n'apportent rien de plus que les chiffons traditionnels.

Stylos à bille

- ☀ Le matériel d'écriture le plus couramment utilisé est sans conteste le stylo à bille jetable. Sa fabrication et son emballage exigent une consommation importante d'énergie et de matières premières.
- ☀ Pour éviter ce déchet, nous pouvons réduire notre consommation de stylos à bille jetables en utilisant un stylo à plume rechargeable ou, à défaut, à cartouche d'encre.



V

Vaisselle en plastique ou carton

- ☀ Si vous préparez une fête ou un barbecue, évitez le carton ou le plastique jetable pour les assiettes, les verres ou les couverts.
- ☀ Avec un peu de recherche et de patience, vous trouverez à composer une table avec l'aide de la famille et des amis. Il existe aussi des sociétés de location de matériel de table. Enfin, on trouve facilement des assiettes et des verres incassables dans le commerce. Ceux-ci pourront servir de nombreuses fois.

7. Sélectionner ses achats

1. Privilégier les commerçants responsables

En tant que consommateur, responsable, conscient, décidé à agir et à imposer votre volonté de changement, vous pouvez faire pression sur les circuits de distribution. Il vous suffit pour cela de favoriser les commerçants qui ont intégré des comportements tels que :

-  proposer une gamme de produits plus écologiques et moins producteurs de déchets ;
-  faire en sorte de les mettre en évidence ;
-  optimiser des systèmes de reprise ;
-  apposer des affiches de sensibilisation sur sa vitrine et dans ses rayons ;
-  éviter de “sur-emballer” les produits ;
-  permettre de repérer des produits “pauvres en déchets” au moyen d’étiquettes vertes, par exemple.

Encore faudrait-il que les pouvoirs publics encouragent réellement de tels comportements et les valorisent par rapport à une concurrence moins motivée!

2. Se méfier de l'“alibi vert”

Cette prise de conscience vis-à-vis de l'environnement est généralement positive. Elle existe également en matière de prévention des déchets. Mais il ne suffit pas de porter l'habit vert pour être réellement plus écologique. Les consommateurs découvrent une multitude de mentions et de sigles épinglant les produits "plus respectueux de l'environnement". La mention recyclable, par exemple, ne signifie pas que le produit ou son emballage sera effectivement recyclé. Dès lors, restons vigilants, affûtons notre perspicacité de consommateurs.



3. Se repérer dans la jungle des logos

Pour modifier son comportement et ses habitudes par rapport à la prévention des déchets, il faut disposer de bonnes informations concernant les produits et les emballages que l'on manipule. Les indications et les logos qui foisonnent sur les étiquettes des produits que nous consommons quotidiennement sont de précieuses sources de renseignements. Encore faut-il s'y retrouver ! (Voir la brochure éditée par le Réseau Eco-consommation et la DGRNE: "Logos ? Labels ? Pictogrammes ? Comment s'y retrouver ?")

Quelques points de repère pour faciliter la lecture des étiquettes :

La consigne

La consigne est le système qui invite le consommateur à rapporter un emballage après utilisation en vue de le réutiliser. Le système repose sur une caution que le consommateur paie à l'achat et récupère au retour. Acheter consigné est le moyen le plus efficace de freiner la prolifération des déchets. Hélas, trop peu de produits de consommation offrent l'opportunité d'être distribués en emballages consignés.

Les bouteilles réutilisables ne constituent un progrès écologique que si elles sont rapportées au magasin ou directement réutilisées à la maison... Ne l'oublions pas !



Acier

Ce pictogramme signifie que l'acier peut facilement être séparé des autres déchets dans les centres de tri, puis recyclé.

Préférez ces emballages aux emballages en aluminium dont la production consomme beaucoup d'énergie, même si l'aluminium est recyclable.

Aluminium

Il est donc recyclable. Comme tous les emballages métalliques, il doit être remis à la collecte sélective lorsqu'elle existe (sacs bleus PMC) ou au parc à conteneurs.

Verre

Les bouteilles et conditionnements en verre sont récupérés dans les bulles à verre ou dans les parcs à conteneurs et parfois lors des ramassages sélectifs en porte à porte.

Matières plastiques

Ces pictogrammes distinguent les différents types de plastiques. Actuellement, seuls les flacons et bouteilles en PET (triangle 1), HDPE (triangle 2), PVC (triangle 3) sont recyclés.

Remettez-les à la collecte sélective lorsqu'elle existe (sacs bleus PMC) ou aux parcs à conteneurs.

Tous les autres plastiques finissent en décharge ou à l'incinérateur...



Le point vert

Le logo "Point Vert" sur un emballage signifie que l'entreprise qui met ce produit sur le marché participe au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Ce logo est aussi utilisé dans de nombreux pays européens.

A savoir

Le logo Point Vert sur un emballage n'est **pas une instruction de tri**. Il ne signifie en effet pas que l'emballage sur lequel il est imprimé sera collecté et donc recyclé. Cela ne signifie pas non plus que l'emballage ou le produit qu'il contient est composé de matériaux recyclés.



8. Contrôler la production industrielle

1. Limiter l'augmentation des déchets

Nous sommes nombreux à penser que l'industrie et la distribution utilisent plus de matériaux d'emballage que nécessaire et ne consentent pas suffisamment d'efforts pour les réduire. Les emballages coûtent cher et influencent de ce fait le prix de revient et le prix de vente d'un produit.

En période de forte concurrence comme en période de crise économique, tous les efforts des industriels et des commerçants visent à comprimer le prix de revient et le prix de vente. Il n'y a aucune raison de penser que l'un ou l'autre facteur, donc l'emballage et les charges qui y sont liées, puisse échapper à cette compression. Et pourtant, la quantité d'emballages utilisée aujourd'hui est plus importante qu'il y a quelques dizaines d'années !

☀ Le mode de vie et les exigences du consommateur impliquent une demande accrue de petites portions, d'aliments frais et de produits destinés à la conservation.

☀ La vente en libre-service nécessite des emballages faciles à manipuler et bien protégés, capables de résister à de légers chocs et équipés contre le vol.

☀ L'ouverture des marchés et la demande de produits "exotiques" à tout moment de l'année font que des produits fragiles (matériel hi-fi d'Extrême-Orient, etc.) ou périssables (fraises d'Espagne, etc.) doivent souvent subir des transports très longs ou très rapides.

☀ L'évolution démographique, le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de personnes seules, le manque de temps des personnes travaillant à l'extérieur, impliquent des emballages plus petits et des produits semi-finis ou destinés au four à micro-ondes.

☀ Le législateur impose des critères de qualité supérieure en matière d'emballage, de capacité de conservation, de teneur en vitamines, d'hygiène, etc.



2. Favoriser les actions possibles

Là aussi, en tant que consommateur, nous pouvons agir : comme nous pouvons choisir le commerçant responsable ou le politique préoccupé de développement durable, nous pouvons également privilégier des produits respectueux de l'environnement !

A savoir

La Directive européenne d'emballage et de déchets d'emballages (1994/62/EG du 20.12.94 précisée dans la nouvelle directive européenne 2004/12/CE*) ainsi que l'Accord de coopération interrégional et le Plan des déchets "Horizon 2010" ont défini la prévention comme "la réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement des matières et des substances utilisées dans les emballages et les déchets d'emballage ; des emballages et déchets d'emballage aux stades du procédé de production, de commercialisation, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination, notamment par la mise au point de produits et de techniques non polluants".

*voir <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/>

Et donc, favoriser les entreprises qui ont développé des programmes



- de prévention quantitative

qui consiste à réduire la quantité de déchets et donc à freiner leur apparition ;



- ou de prévention qualitative

qui consiste à réduire la nocivité des déchets, c'est-à-dire à éviter les déchets qui contiennent des substances dommageables pour l'environnement et la santé de l'homme ainsi que des substances limitant les possibilités de valorisation.

En voici quelques exemples

(1) L'élimination partielle ou totale



La suppression d'une coquille en plastique entourant un flacon de produit cosmétique permet de diminuer les dimensions de la boîte en carton emballant le tout, et ceci sans risque pour la protection du produit.

(2) La diminution de l'emballage et des déchets d'emballage



Les recherches technologiques sur les matériaux permettent de mettre au point des matériaux plus solides ou des formes plus adaptées tout en consommant moins de matières premières. Films plastiques plus fins, bouteilles en verre dont le poids est réduit de 45 %.

(3) L'action vers plus de matériaux recyclés



Utilisation de cartons de conditionnement ou de présentation contenant une plus grande proportion de carton recyclé, utilisation de bouteilles en PET* contenant du PET recyclé.

*PET, HDPE voir p. 14

(4) D'un emballage multimatières vers un monomatière



Utilisation d'un flacon à savon liquide en HDPE* uniquement à la place d'un flacon HDPE avec bouchon et étiquette en PP (polypropylène), ce qui permet le recyclage de l'ensemble. Remplacement d'un ensemble papier-aluminium par un film de polypropylène orienté (OPP) recyclable. Réalisation de pochettes de présentation en rayon (blister) en carton uniquement plutôt qu'en un composé carton-plastique.

(5) Le choix d'un nouveau matériau d'emballage



Remplacement d'un flacon en PET par un flacon en PE (polyéthylène) avec réduction de poids de 16 %.

(6) Le choix de produits concentrés ou compactés



Mise au point de lessives et d'assouplissants concentrés permettant de réduire considérablement le volume et le poids des emballages.

(7) L'augmentation du contenu de l'emballage



L'emballage est souvent surdimensionné par rapport au contenu. Certaines entreprises pourraient choisir d'augmenter le poids du produit sans devoir en modifier le conditionnement.

(8) La prévention qualitative



Elle consiste en la réduction des matières nocives pour la santé et l'environnement dans la fabrication des emballages et des contenants alimentaires. Par exemple : la quantité d'encre sur les étiquettes a été réduite.

Paradoxalement aux questions environnementales qui fondent cette législation, elle interdit aussi l'utilisation de matériaux recyclés directement en contact avec les denrées alimentaires. On comprendra aisément ceci par le fait que si les matériaux sont recyclés, leur provenance et les procédés de fabrication premiers ne sont pas connus et contrôlés.

(9) La standardisation



Dans le respect de la créativité et des images de marque, il est cependant possible d'appliquer certains principes de standardisation, pour réduire le poids de bouteilles, pour améliorer le recyclage, pour faciliter le tri, pour optimiser le volume d'un contenant, pour faciliter le transport, etc.

(10) La réutilisation pour le même usage ou pour un usage différent



Le principe même des emballages consignés est leur réutilisation. Cela existe pour les bouteilles en verre et en PET ainsi que pour les bacs et les casiers en plastique. Ce principe pourrait être étendu pour des boîtes en PP (polypropylène) convenant pour un usage ménager.

Certaines grandes surfaces proposent des sacs de sortie de caisse réutilisables et les bacs en plastique.

(11) L'utilisation du principe de la recharge



La recharge est de plus en plus souvent proposée pour des produits de lessive.

(12) La séparation, le tri et le recyclage des matériaux



Le remplacement des matériaux par des matériaux recyclables, l'utilisation d'emballages monomatière, l'identification claire du type de matériau.

(13) Le transport



Adapter les poids, les volumes, les formes des emballages et des groupages de transport permet d'optimiser le transport avec pour conséquence une diminution des émissions d'agents polluants, de l'encombrement routier et de la consommation d'énergie.



9. Le tri-recyclage : les possibilités actuelles



1. Les emballages qui peuvent être triés et recyclés

1. Les emballages papier/carton tels que les boîtes en carton, les sacs en papier.

2. Les bouteilles et bocaux en verre de différentes tailles et couleurs (vert ou brun) ou incolores.

3. Les bouteilles et flacons HDPE (Polyéthylène Haute Densité).

Par exemple :

Les bouteilles, flacons et bidons jusqu'à 5 litres de contenu, de différentes tailles et couleurs utilisés pour les :

- détergents, adoucissants, abrasifs
- détergents de lave-vaisselle
- eau de Javel
- eau distillée et produits chimiques ménagers
- produits laitiers, savon-douche, shampooing



4. Le PET (Polyéthylène Téréphtalate) :

Les bouteilles PET, colorées ou transparentes, sont utilisées pour l'emballage de boissons sucrées et d'eau minérale, d'origine ménagère, et contiennent de 0,5 à 2 litres. Les bouteilles peuvent être des bouteilles utilisées plusieurs fois, avec ou sans fond distinct, d'une autre couleur ou matière.

5. Les cartons à boissons :

Les cartons à boissons sont des emballages laminés (de plusieurs couches), composés de carton et PE ou carton, aluminium et PE, utilisés pour l'emballage d'aliments liquides

6. L'acier :

Les canettes et conserves en acier utilisées comme emballages. Les bouchons et couvercles des bouteilles et bocaux sont également autorisés.

7. L'aluminium :

Tout matériau d'emballage composé en grande partie d'aluminium (boîtes en aluminium, conserves, barquettes et récipients, bouchons).



2. Les emballages qui ne sont jamais recyclés

1. Les emballages en papier carton paraffiné.

Les emballages en papier carton pourvus d'un film plastique.
Les emballages en papier carton soudés.

2. Les ampoules médicales et les flacons à parfum.

3. Récipients

- Les bouteilles et boîtes ayant contenu des pesticides ;
- Les récipients ayant contenu des huiles et des peintures, des solvants ;
- Les récipients ayant contenu des huiles de moteurs ;
- Les récipients ayant contenu des huiles de cuisine, fritures, des vinaigres...

Ces récipients sont repris dans les parcs à conteneurs dans des conteneurs spéciaux. Ils subissent un traitement adéquat.

- Les bouteilles ayant contenu des médicaments sont reprises dans les pharmacies tout comme les médicaments dont vous n'avez plus usage. Les bouteilles seront lavées avec des produits adéquats et les médicaments non périmés seront reconditionnés.



10. Pour en savoir plus

A. Guides et livres

- "Eco-consommation"

Dossier pédagogique réalisé par le CRIE de Mariemont

- "Je suis en classe verte toute l'année"

Dépliant DGRNE sur l'achat de matériel scolaire respectueux de l'environnement.

- "Logos ? Labels ? Pictogrammes ? Comment s'y retrouver ?"

Brochure éditée par le Réseau Eco-consommation et la DGRNE, disponible gratuitement au Service Publication de la DGRNE.

- "Respectez l'environnement, emballez malin !"

Dépliant Réseau Eco-consommation – IBGE

- "Déchets – Eco-consommation"

Dossier pédagogique Tournesol – Zonnebloem

Chaussée de La Hulpe, 199

1170 Bruxelles

- "A l'école des déchets"

Dossier pédagogique WWF – FRB

Chaussée de Waterloo, 608

1050 Bruxelles



B. Adresses utiles

Le Réseau IDée

(Réseau d'Information et de Diffusion en Education à l'Environnement)

Pour les enseignants, les éducateurs, les animateurs et en général pour tous les acteurs de l'éducation à l'environnement, le Réseau IDée a pour objet d'assurer la circulation optimale de l'information, la valorisation et la diffusion des réalisations ainsi que la réflexion permanente dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement. Le Réseau IDée gère une banque de donnée informatisée, réalise des publications et des sites Internet. Il publie la revue Symbioses. Ces informations sont à la disposition des organisations d'éducation et du public.

Rue des Deux Eglises, 47

1000 Bruxelles

Tél. : 02 286 95 70

Fax: 02 286 95 79

Site Internet: <http://www.reseau-idee.be>

Le Réseau Eco-consommation

Pour tous les consommateurs qui souhaitent faire des choix plus respectueux de l'environnement, le Réseau Eco-consommation en Région wallonne élabore des outils d'information, gère une banque de donnée informatisée et réalise des publications. L'ensemble de ces informations est mis à la disposition du public par le biais d'une permanence téléphonique accessible à tous, de même qu'un site Internet.

Rue de Montigny, 29 à 6000 CHARLEROI

Tous les matins au 071 300 301

Site Internet: <http://www.ecoconso.org>

Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

IBGE

Gulledelle 100

1200 Bruxelles

Téléphone: 02 775 75 11

Fax: 02 775 76 21

info@ibgebim.be

Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (C.R.I.E.)

La Région wallonne a mis en place un réseau de C.R.I.E. destiné à accueillir le public en vue de l'informer, de le sensibiliser et de le former à l'environnement. Chaque C.R.I.E. a pour mission principale de promouvoir

la connaissance générale de l'environnement auprès des organisations de jeunesse et d'adultes, des écoles, des familles, des administrations et de développer pour chacun un thème spécifique tel que l'eau, les déchets, l'éco-consommation, la forêt, etc. Dans ce contexte, il veille à concevoir, dispenser et fournir une méthodologie de l'animation et du matériel didactique et de vulgarisation, organiser des animations et des activités de sensibilisation, organiser des stages et des formations.

Brabant wallon

C.R.I.E. de Villers-la-Ville
Avenue Speeckaert, 24
1495 Villers-la-Ville
Tél. 071 87 71 01
Fax: 071 87 98 78

C.R.I.E. de Modave
Château des Comtes de Marchin
Rue du Parc, 4
4577 Modave
Tél. : 085 61 36 11
Fax: 085 82 64 13

Hainaut

C.R.I.E. de Harchies
Chemin des Préaux, 5
7321 Harchies
Tél. : 069 58 11 72
Fax: 069 58 11 72

C.R.I.E. de Spa Bérinzenne
Route de La Gleize, 4
4900 Spa
Tél. : 087 77 63 00
Fax: 087 77 50 35

Luxembourg

C.R.I.E. de Mariemont
Rue du Parc, 29
7170 La Hestre – Manage
Tél. : 064 23 80 10
Fax: 064 23 80 19

C.R.I.E. du Fourneau Saint-Michel
Site du Fourneau Saint-Michel, 10
6870 Saint-Hubert
Tél. : 084 34 59 72
Fax: 084 34 59 71

C.R.I.E. de Mouscron
Rue de la Vellerie, 135
7700 Mouscron
Tél. : 056 48 17 20
Fax: 056 48 17 21

C.R.I.E. de la Forêt d'Anlier
(Habay)
Rue de la Comtesse Adèle, 36
6721 Anlier
Tél. : 063 42 47 27
Fax: 063 41 29 52

Liège

C.R.I.E. d'Eupen
Maison Ternell, Ternell, 2A3
4700 Eupen
Tél. : 087 55 23 13
Fax: 087 55 81 60

C.R.I.E. de Liège
Ancien Institut de Botanique
Rue Fush, 3
4000 Liège
Tél. : 04 250 95 83
Fax: 04 222 16 89

C. Sites Internet

Le Portail Environnement de Wallonie

Créé par la DGRNE (Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement) du Ministère de la Région wallonne, le Portail Environnement de Wallonie permet le libre accès à une masse extraordinaire de données pour les jeunes, les étudiants, les citoyens, les associations, les administrations et les entreprises du monde entier et de partout en Wallonie.

Le Portail Environnement de Wallonie est accessible à l'adresse

<http://environnement.wallonie.be>

L'Institut Bruxellois pour la gestion de l'environnement

IBGE

Gulledelle, 100

1200 Bruxelles

Tél. : 081 31 00 80

Fax : 081 30 26 39

<http://environnement.wallonie.be>

<http://www.ibgebim.be>

Les associations s'occupant de sensibilisation, information et éducation à l'environnement

<http://www.coren.be>

<http://www.poubelle.org> (Réseau IDée)

<http://environnement.wallonie.be/crie>

Informations diverses

<http://www.domsweb.org/ecolo/sachets-plastique.php>

<http://www.ecoemballages.fr>

<http://www.fostplus.be>

<http://www.terre.be> (collecte des vêtements)

<http://www.bebat.be> (collecte des piles)

Les intercommunales et organismes publics de gestion des déchets

<http://www.spaque.be>: La Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement

<http://www.idelux.be>: Intercommunale d'Équipement Economique de la Province de Luxembourg

<http://www.ibw.be>: Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant wallon

<http://www.idea.be>: Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire

<http://www.isph.be>: Intercommunale de Salubrité Publique Hennuyère

<http://www.intradel.be>: Association intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois

<http://www.bepenvironnement.be>: Département Environnement du Bureau Economique de la Province de Namur

<http://www.icdi.be> : Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices de la Région de Charleroi
<http://www.intersud.be> : Association Intercommunale pour le développement économique et l'aménagement du territoire du Sud-Hainaut
<http://www.ipalle.be> : Intercommunale de propreté publique de la région du Hainaut occidental

Index

Acier	15, 29	Consigne (verre consigné)	29
Aérosol	10	Cosmétique	30
Aluminium	25	Cotisation de recyclage	11
Appareils audio	11	Couvert	27
Appareils d'éclairage	11	Dalles de ciment	17
Appareils de bureau	11	Date de péremption	25
Appareils de télécommunication	11	Déchets de construction	17
Appareils électriques	11	Déchets spéciaux des ménages	20, 22
Appareils électroniques	11	Décharge 4, 5, 13, 16, 19, 22, 24, 26, 27, 29	
Appareils informatiques	11	Dentifrice	4, 16, 17
Appareils vidéo	11	Directive européenne	31
Appareil photo jetable	20	Ecobonus	14
Bebat	23, 39	Electroménagers	11, 18
Bics	20	Encombrants	18
Bloc de béton	17	Fabricants	11, 12, 21
Blister	11, 12, 32	Faïences	17
Bocaux	12, 34	Fer	12, 13, 15
Bois	12, 18, 25	Film d'emballage ..	18, 19, 24, 31, 32
Boîte	19, 24	Flacon. 17, 18, 29, 31, 32, 34, 35	
Bouchon de liège	13	Frigolite	19, 24
Bouteille ...	13, 14, 16, 29, 31, 32, 33, 34, 35	Gourde	16
Brique	17	Gouttière en PVC	18
Briquets	20	HDPE	14, 18, 29, 32, 34
Canette	15, 16, 34	Huiles minérales	20
Carrelages	17	Huiles de friture	26
Carton 16, 17, 24, 25, 26, 27, 31, 32, 34, 35		Huiles d'entretien	20
Carton à boisson	15	Importateurs	11
CET	4, 7	Incinérateur 7, 16, 19, 22, 26, 27, 29	
Châssis	12	Inertes	17
Chevrons	12	Isolants	18
Collecte	3, 5, 7, 21, 22, 23, 29	Jetables	20, 21, 26, 27
Compostage	4, 7, 25	Laines minérales	18
Confiture	9	Lampes fluo compactes	21
Conserve	15		

Lange.....	21	Recytyre	23
LDPE	14	Re-remplissage	17
Liège	13	Restes de nourriture	25
Lingettes de nettoyage	20	Roofing	18
Logos.....	28, 36	Sable	17
Matériel de jardin	11	Sac	26
Matière organique	25	Sac bleu	10, 19, 22, 29
Matières plastiques	14, 25, 29	Serpillère.....	27
Médicaments	21, 35	Stylo à bille	27
Moquettes	18	Tartine	16, 19
Nappe	21	Tri 3, 7, 8, 12, 15, 16, 19, 22, 24,	
Néons	21	25, 29, 32, 33, 34	
Obligation de reprise	11	Tuiles.....	17
Outils électrique	11	Terre	17
Panneaux agglomérés	12	Vaisselle.....	27
Papier ..9, 15, 19, 21, 24, 25, 26,		Verre.. 12, 14, 15, 16, 18, 27, 29,	
34, 35		31, 33, 34	
Parc à conteneurs 10, 11, 20, 23,		Verres plats.....	18
29		Vieux mobiliers.....	18
Parpaings	16		
PE	14, 15, 32, 34		
Peintures et solvants	22		
PET.....	14, 16, 29, 32, 33, 34		
Petit électroménager	11		
Petits pots.....	9, 22		
Pierre	17		
Pile	11, 22, 23		
Plaques d'isolation			
Plastique ..11, 12, 14, 15, 16, 18,			
19, 22, 24, 25, 26, 27, 29, 31, 32,			
33, 35			
Plâtre.....	18		
PMC	19, 22, 29		
Pneus.....	23		
Point de collecte.....	22, 23		
Point vert	29		
Polypropylène (PP)18, 19, 22, 24,			
25, 32, 33			
Polystyrène	18, 19, 24		
Poutres	12		
Prévention.....	7, 8, 28, 31, 32		
Publicités et toutes-boîtes	24		
Produit d'entretien	18		
PVC.....	11, 14, 18, 29		
Rasoir	20		
Ravier	24, 25		
Recharge	17, 22, 33		
Recupel.....	11		



Table des matières

Sommaire	2
Avant-propos	3
1. Introduction	4
2. Pourquoi consommer autrement ?	5
1. Pour la collectivité	5
2. Pour les consommateurs	5
3. Pour les industriels et le commerce	6
4. Pour les décideurs politiques	6
3. Des actions déjà mises en place	7
4. Que faire ?	8
5. Les consignes de base	9
6. Alléger et trier sa poubelle... de A à Z	10
Aérosols	10
Appareils électriques et électroniques	11
Blisters	11
Bocaux	12
Bois	12
Bouchon de Liège	13
Bouteilles en plastique	14
Cartons multimatières	15
Canettes et conserves	15
Cosmétiques	16
Déchets de construction	17
Encombrants	18
Flacons	18
Films d'emballage	18
Frigolite	19
Huiles de friture, huiles minérales et huiles d'entretien	20
Jetables	20
Langes	21



Médicaments	21
Nappes en papier	21
Néons et lampes fluo compactes.....	21
Peintures et solvants	22
Petits pots	22
Piles	22
Pneus.....	23
Publicités et toutes-boîtes	24
Raviers	24
Restes de nourriture	25
Sacs.....	25
Serpillières.....	27
Stylos à bille	27
Vaisselle en plastique ou carton	27
7. Sélectionner ses achats	28
1. Privilégier les commerçants responsables	28
2. Se méfier de l'“alibi vert”	28
3. Se repérer dans la jungle des logos	28
La consigne	29
Acier	29
Aluminium	29
Verre	29
Matières plastiques	29
Le point vert	29
8. Contrôler la production industrielle	30
1. Limiter l'augmentation des déchets	30
2. Favoriser les actions possibles	31
9. Le tri-recyclage : les possibilités actuelles.....	34
1. Les emballages qui peuvent être triés et recyclés.....	34
2. Les emballages qui ne sont jamais recyclés.....	35
10. Pour en savoir plus	36
A. Guides et livres	36
B. Adresses utiles	37
C. Sites Internet	39
Index	40



Cette brochure fait partie de la série "Les Guides de l'Ecocitoyen"

- L'environnement au jardin
- Composter les déchets organiques
- Automobile et environnement
- Gérer les déchets ménagers
- Alimentation et environnement (à paraître)

Cette brochure est disponible :

- **Numéro vert gratuit** : 0800-1 1901 de 8h30 à 17h. Boîte vocale 24h/24

- **Les Espaces Wallonie**

En mai 2003, la Région wallonne a ouvert trois Espaces Wallonie à Charleroi, Liège et Bruxelles

L'objectif de ces espaces est de valoriser atouts, attraits, succès et talents de Wallonie tout en offrant aux citoyens une information de proximité sur l'ensemble des actions de la Région wallonne. Dotés d'un équipement moderne, les Espaces Wallonie accueilleront régulièrement des expositions et des conférences.

A Charleroi : rue de France, 3

A Liège : place Saint-Michel, 86

A Bruxelles : rue du Marché aux Herbes, 25-27

- **Les centres d'Information et d'Accueil**

De 8h30 à 17h du lundi au vendredi

CIA d'Eupen
Gospertstrasse 2
4700 Eupen
e-mail: cia.eupen@mrw.wallonie.be

CIA d'Arlon
Rue de Diekirch 37
6700 Arlon
e-mail: cia.arlon@mrw.wallonie.be

CIA de Namur
Rue de Bruxelles 20
5000 Namur
e-mail: cia.namur@mrw.wallonie.be

CIA de La Louvière
Rue de Bouvy 7
7100 La Louvière
e-mail: cia.lalouviere@mrw.wallonie.be

CIA de Tournai
Rue de la Wallonie 19-21
7500 Tournai
e-mail: cia.tournai@mrw.wallonie.be

CIA de Mons
Rue de la Seuve 18-19 Ilot de la Grand-Place
7000 Mons
e-mail: cia.mons@mrw.wallonie.be

CIA de Verviers
(Ouverture dans les prochaines semaines)
Rue Xhavée 86
4800 Verviers
e-mail: cia.verviers@mrw.wallonie.be

CIA de Nivelles
Rue de Namur 67
1400 Nivelles
e-mail: cia.nivelles@mrw.wallonie.be

CIA de Wavre
Rue de Bruxelles 48-50
1300 Wavre
e-mail: cia.wavre@mrw.wallonie.be

- **Les mobilinfos**

Ils s'arrêtent dans près de 80 communes, sur le marché ou devant l'hôtel de ville
Infos au 0800-1 1901

Gérer les déchets ménagers



Les Guides de l'Ecocitoyen



Brochure gratuite – D/2004/5322/50 - Juillet 2004

Editeur responsable : Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Claude DELBEUCK, Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 JAMBES



Imprimé sur papier recyclé.